

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche  
30 avril 2020

*Soumis au vote de la Commission de la  
Recherche du 15 juin 2020*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 30 avril 2020 à 9h30 à distance, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Connecté
BARICHARD Vincent	Excusé, donne procuration à Christelle JUSSIEN
BLANCHARD Philippe	Connecté
BRÉARD Dimitri	Connecté
CAMUS Sandra	Connectée
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Excusée, puis connectée à 10H30
CLERE Nicolas	Connecté
DAUCÉ Bruno	Connecté
DELALEU Frédéric	Excusé
DENÉCHÈRE Yves	Connecté
EL BICHR M'Barka	Excusée
FOUCHER Fabrice	Connecté
GRATTON Emmanuel	Connecté
INGUSCIO Gabrielle	Excusée
JUSSIEN Christelle	Connectée
LAGARCE Frédéric	Connecté
LANDÈS Claudine	Connectée
LE NAN Frédérique	Connectée
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Connectée
MALLEGOL Patricia	Connectée
MANN Etienne	Connecté
MARTINEZ Carmen	Connectée, déconnectée à 11h00
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Connectée
PERCHEPIED Laure	Connectée
POINT Laetitia	Excusée
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE
ROUSSEAU Audrey	Connectée
ROY Pierre-Marie	Connecté
SÉJOURNÉ Bruno	Connecté
VIGNON-BARRAULT Aline	Connecté

**Membres à titre consultatif connectés :**

Pascal RICHOMME-PENIGUEL, Vice-président Valorisation

Florence EVEN, Directrice générale adjointe

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Éric LEVILLAIN, Directeur de la SFR MATRIX

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Dominique SAGOT-DUVOUROUX, Directeur de la SFR Confluences

**Personnes invitées par le Président :**

Alexa ROUEZ, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Laurence ESTÈVE, Directrice des Affaires Générales, Juridiques et Institutionnelles

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle

## Ordre du jour :

<b>1. Informations générales</b>	<b>1</b>
<b>2. Procès-verbal</b>	<b>4</b>
2.1 Procès-verbal de la CR du 9 mars 2020	4
<b>3. Prospective et moyens</b>	<b>5</b>
3.1 AAP CR 2020 - soutien spécifique	5
3.2 CPER 2021-2027 – volet recherche	7
<b>4. Affaires générales et statutaires</b>	<b>8</b>
4.1 Résultats des élections au Comité d'éthique de la Recherche	8
4.2 Désignation des représentants.es des SFR et pôles au Comité d'éthique de la Recherche par le Bureau de la Commission de la Recherche	9
4.3 Changement de direction de l'école doctorale Bretagne Loire EDGE	10
4.4 Avis sur l'autorisation exceptionnelle de dispense HDR pour l'encadrement de thèses au sein du laboratoire TEMOS	10
<b>5. Vie des laboratoires</b>	<b>12</b>
5.1 Chiffres clés de la recherche partenariale en 2019	12
<b>4. ANNEXE : diaporama de la séance du 30 avril 2020</b>	<b>16</b>

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 9h35. A l'ouverture de la séance du 30 avril 2020, 23 membres sont connectés ou représentés (40 membres en exercice, 21 membres connectés et 2 membres représentés).

## **1. Informations générales**

M. ROBLÉDO informe les membres de la Commission de la Recherche que le plan de reprise d'activité de l'Université d'Angers sera présenté en CHSCT puis explique son déploiement concernant la reprise des activités de recherche.

M. ROBLÉDO rappelle que le déconfinement progressif commencera le 11 mai 2020 et que le plan de reprise d'activité a été établi en trois étapes, dont la première phase se terminera le 11 mai 2020. La deuxième phase se déroulera du 11 mai 2020 à la fermeture de l'établissement pour les congés d'été. La troisième étape concernera la reprise à la rentrée de l'année universitaire 2020-2021.

M. ROBLÉDO expose le calendrier de reprise des services et des locaux pour les activités de recherche (cf. diaporama de séance).

Il précise que la reprise du 11 mai 2020 concerne les directions des unités de recherche, les assistants de prévention et les personnes désignées afin de participer à la vérification des dispositifs de sécurité et de protection des personnes.

M. ROBLÉDO expose les principes généraux du plan de reprise portant sur la protection des personnes, la priorisation des activités et la concertation avec les autres tutelles (cf. diaporama de séance).

M. ROBLÉDO mentionne les réunions prévues en semaine 19 sur les différents campus avec les directions des unités de recherche et de composantes, ainsi que les EPST (cf. diaporama de séance).

Il indique que ces réunions visent à échanger sur les prévisions de reprise progressive des activités de recherche en veillant à la cohérence avec les préconisations nationales et à identifier les éventuelles difficultés rencontrées.

M. SIMONEAU précise que des représentants de la cellule hygiène et sécurité seront également présents à ces réunions.

Mme MOREL-BROCHET demande à quelle date les entretiens des enquêtes qualitatives menées dans le cadre de projets de recherche pourront reprendre. Elle précise qu'un délai supplémentaire a été accordé pour la restitution des résultats et demande si l'Université d'Angers peut indiquer une date de reprise de ce type d'activité.

M. ROBLÉDO répond que le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) n'interdit pas les activités de recherche sur le terrain. Elles restent toutefois soumises à la contrainte du rayon de déplacement autorisé de 100 kms défini à l'échelle nationale ainsi qu'au respect de l'ensemble des mesures barrières.

M. ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers est disposée à soutenir les demandes qui seront faites aux commanditaires des projets de recherche en vue d'obtenir une adaptation du calendrier du projet.

Mme MOREL-BROCHET précise que les entretiens se déroulent dans le département de Maine-et-Loire, au domicile des personnes participantes et que son interrogation porte sur les conditions sanitaires liées à ces visites.

M. ROBLÉDO répond que les mesures de distanciation physique et le respect des gestes barrières devront être respectés. Il appartient aux chercheurs d'évaluer si ces contraintes sont compatibles avec leur protocole de recherche.

M. SIMONEAU précise que l'implication d'étudiants stagiaires dans ces projets de recherche ainsi que les problématiques liées aux conditions de reprise des activités de recherche seront abordées lors des réunions prévues en semaine 19.

Mme ROUEZ ajoute que la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED) apporte son appui aux demandes de report du délai d'achèvement et de prolongation des conventions de financement présentées auprès des financeurs des projets de recherche.

M. DELNESTE appelle à la vigilance afin d'éviter le travail isolé lors de la reprise d'activité.

M. LAGARCE demande si le CHU d'Angers sera représenté lors de la réunion du 5 mai 2020 sur le campus santé.

M. SIMONEAU répond que le Doyen de la Faculté de Santé et le Directeur de la recherche du CHU d'Angers ont été invités.

M. ROBLÉDO ajoute que le plan de reprise d'activités sera consolidé après les retours d'informations des unités de recherche.

Mme CAMUS demande si des réunions en présentiel peuvent se tenir et avec quel effectif.

M. ROBLÉDO répond que les consignes nationales prévoient des réunions de 10 personnes maximum.

M. SIMONEAU précise que l'effectif doit également tenir compte de l'espace dans lequel la réunion se tient.

Mme ROUEZ présente la calendrier de l'HCERES pour les structures de recherche (cf. diaporama de séance).

Elle rappelle qu'un report du dépôt des dossiers pour la vague B a été accordé jusqu'au 6 novembre 2020 et indique que les dossiers d'autoévaluation doivent être retournés à la DRIED pour le 10 juillet 2020.

Mme ROUEZ précise que les comités d'évaluation sur site initialement prévus début 2021 sont reportés en 2021 et que le délai de report dépendra de l'issue du calendrier de visites de la vague A.

Elle ajoute que le calendrier HCERES est le même pour les écoles doctorales et le collège doctoral. Le retour des dossiers d'évaluation à la DRIED est attendu pour septembre 2020.

M. DENÉCHÈRE demande que la date de dépôt des dossiers complets le 10 juillet 2020 soit rappelée aux directions d'unités de recherche.

M. SIMONEAU expose les appels à projets (AAP) exceptionnels COVID-19 (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU souligne la mobilisation de l'Université d'Angers et des établissements partenaires angevins dans le cadre de la crise sanitaire.

Il signale l'étude HYCOVID menée par Vincent DUBÉE au CHU d'ANGERS impliquant une quarantaine d'établissements hospitaliers. Cette étude vise à mesurer l'efficacité du traitement à l'hydroxychloroquine sur les patients atteints de COVID-19.

Il souligne également l'ouverture d'un AAP ANR Flash jusqu'en octobre 2020, auquel plusieurs unités de recherche des pôles santé et sciences humaines et sociales ont répondu.

M. SIMONEAU signale également le projet PsyCADO porté par l'unité de recherche BePsyLab dans le programme du programme EnJeu[x] et rappelle la diffusion par la DRIED d'une newsletter contenant des informations sur les AAP spécifiques en lien avec le COVID-19.

M. DENÉCHÈRE mentionne l'AAP Covid-AUF.

M. ROY mentionne l'étude HOME-CoV, sur les critères d'hospitalisation des patients ayant une infection SARS-CoV-2 suspectée ou confirmée, qui a été déposée dans le cadre de l'AAP ANR Flash.

Il mentionne également l'étude POCUSCO sur l'échographie et l'étude Resi-CoV sur la résilience.

Il précise que ces projets ont été engagés avec le soutien financier du CHU d'Angers et de centres hospitaliers partenaires sur leurs fonds propres.

M. DELNESTE précise que l'AAP ANR Flash COVID-19 est clos depuis le 23 mars 2020 et que l'ANR a ouvert un AAP Recherche Action-covid (RA-covid), ouvert jusqu'en octobre 2020.

M. DELNESTE indique que deux projets sur la physiopathologie seront également déposés par le pôle santé sur l'AAP ANR RA-covid.

M. ROBLÉDO considère qu'il est important que la Commission de la Recherche soit tenue informée des projets de recherche clinique menés au CHU d'Angers.

M. ROY indique qu'il transmettra la liste de l'ensemble de ces projets pour communication à la Commission de la Recherche.

M. SIMONEAU invite également les porteurs de projets en lien avec le COVID-19 à prendre contact avec la Direction de la communication, qui les répertorie.

Mme ROUEZ expose les projets soumis dans le cadre de l'AAP ANR 2020 et indique que le dépôt des projets retenus en phase II est reporté au 20 mai 2020 (cf. diaporama de séance).

Elle expose également le suivi des dépôts de projets de recherche depuis 2015, leur évolution et leur répartition par pôle (cf. diaporama de séance).

Mme ROUEZ précise que le taux de réussite à l'AAP ANR des unités de recherche de l'Université d'Angers demeure très bas au regard de leur activité scientifique depuis trois à quatre années.

Mme ROUEZ détaille les projets de recherche soumis en phase I et II par instrument de financement, pôle et unité de recherche (cf. diaporama de séance).

Mme CAMUS demande si les budgets de l'ANR seront maintenus pour 2020.

Mme ROUEZ répond que l'Université d'Angers n'a pas été informée d'une modification des budgets de la campagne ANR 2020 et que les AAP ANR spécifiques au COVID-19 disposent de budgets spécifiques.

M. SIMONEAU expose les demandes de délégation pour l'INRA et le CNRS (cf. diaporama de séance).

Il indique qu'une demande de délégation pour l'INRA a été retenue en 2020. Il souligne que six des sept demandes de délégation pour le CNRS ont été acceptées.

Mme PERCHEPIED demande si les demandes de délégation CNRS sont soumises aux mêmes critères d'ancienneté que les demandes de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT).

M. SIMONEAU répond que les demandes de délégation CNRS ne sont pas soumises à un critère d'ancienneté.

## **2. Procès-verbal**

### **2.1 Procès-verbal de la CR du 9 mars 2020**

M. BLANCHARD indique qu'il était présent lors de la Commission de la recherche du 9 mars 2020.

La cellule institutionnelle indique que sa présence sera ajoutée dans le procès-verbal soumis à la signature du Président.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 9 mars 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 9 mars 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour (neuf membres se sont connectés en cours de séance et un membre connecté n'a pas voté).

### **3. Prospective et moyens**

M. SIMONEAU rappelle la structuration du budget de la DRIED, voté en Commission de la Recherche le 10 décembre 2019 (cf. diaporama de séance).

Il précise que les crédits scientifiques correspondent aux dotations récurrentes et représentent 65% du budget de la DRIED, le budget alloué à la politique scientifique 28% et le budget général 7%.

#### **3.1 AAP CR 2020 - soutien spécifique**

M. SIMONEAU expose les différents dispositifs de financement de la politique scientifique du budget de la DRIED (cf. diaporama de séance).

Il précise que le Bureau de la Commission de la Recherche a engagé une réflexion sur l'évolution de ces dispositifs et rappelle que le dispositif Mobilité Internationale Recherche (MIR) créé en 2018 a fait suite aux dispositifs ARIANE et Invités Recherche.

M. SIMONEAU explique que cette évolution des dispositifs est nécessaire, notamment en raison de la fin prochaine du financement régional des programmes Recherche Formation Innovation (RFI).

Il indique que d'autres dispositifs de soutien à la recherche ont déjà été mis en place par la Région des Pays de la Loire, tels qu'ETOILES MONTANTES ou PULSAR. Le futur schéma régional pour le soutien à l'enseignement et la recherche prévoiera probablement de nouveaux outils.

M. SIMONEAU précise que le Bureau de la Commission de la Recherche proposera une évolution des outils du financement de la recherche à la rentrée universitaire 2020, en vue de leur mise en place en 2021.

M. SIMONEAU rappelle que l'AAP CR dispose d'un budget de 200 000 euros en 2020 et que 78 000 euros ont déjà été alloués au co-financement du dispositif PULSAR.

M. SIMONEAU indique que le Bureau de la Commission de la Recherche ne considère pas comme opportun de lancer un nouvel AAP dans le contexte sanitaire actuel et expose sa proposition d'utilisation du budget résiduel de l'AAP CR 2020 (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU mentionne tout d'abord un soutien ciblé sur deux projets liés à la politique d'attractivité de l'Université d'Angers, à hauteur de 20 000 euros chacun.

Il indique que M. LESSAULT est un chercheur CNRS en mobilité qui a rejoint l'unité de recherche ESO en 2019, dont le projet de recherche n'a pas pu être soumis à l'AAP PULSAR car non éligible.

M. SIMONEAU indique que M. DE LA BARCA est un jeune chercheur rattaché à l'unité de recherche MITOVASC, dont le projet a été placé en liste complémentaire pour l'AAP ANR 2019 et n'a pas retenu pour la phase II de l'AAP ANR 2020.

Il ajoute qu'une aide de 20 000 euros permettrait à M. DE LA BARCA d'engager ses recherches en vue d'une nouvelle soumission à l'AAP ANR.

M. SIMONEAU mentionne ensuite la création d'un fonds de secours pour 82 000 €, permettant d'accompagner les unités de recherche dans la reprise de leur activité.

Il précise que les dispositifs traditionnels de soutien à la recherche seront à nouveau proposés en 2021 si la crise sanitaire est terminée.

M. MANN demande à quoi correspondent le fonds d'intervention, ainsi que les dispositifs PULSAR et ETOILES MONTANTES.

Mme ROUEZ répond que le fonds d'intervention permet de soutenir à titre exceptionnel les unités en cofinçant des projets de recherche ou des réparations d'équipements. Les demandes sont examinées en Bureau de la Commission de la Recherche.

Mme ROUEZ rappelle que le dispositif PULSAR est un AAP de la Région des Pays de la Loire avec co-financement de l'Université d'Angers, permettant de soutenir des jeunes chercheurs.

Elle rappelle également que le dispositif ETOILE MONTANTE est un AAP régional auquel peuvent soumissionner des chercheurs susceptibles de candidater au programme European Research Council (ERC).

M. SEJOURNÉ et M. LAGARCE demandent si d'autres projets de recherche étaient éligibles.

Mme ROUEZ explique que le projet de M. LESSAULT a été retenu car il est le seul chercheur en mobilité CRNS sur 2020. Le projet de M. DE LA BARCA a été retenu car il a été placé sur liste complémentaire pour l'ANR Jeune Chercheur Jeune Chercheuse (JCJC).

Elle ajoute qu'un autre candidat, M. CIRET, également retenu en liste complémentaires de l'ANR JCJC 2019, n'a pas été retenu lors de l'AAP 2020. Il bénéficiera d'un financement de thèse par l'Université d'Angers dans le cadre d'un pari scientifique régional.

M. SIMONEAU souligne le dynamisme des chercheurs de l'Université d'Angers et indique que l'objectif du Bureau de la Commission de la Recherche est de soutenir des projets ayant été admis au stade de la lettre d'intention ou classés sur liste complémentaire.

M. MANN demande si les soutiens à M. LESSAULT et M. DE LA BARCA s'inscrivent dans le fonds d'intervention.

M. SIMONEAU répond que ces projets seront financés sur le budget de l'AAP CR 2020.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche la proposition du Bureau des soutiens spécifiques dans le cadre de l'AAP Commission Recherche 2020.

La proposition du Bureau de la Commission de la Recherche est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions (un membre s'est connecté en cours de séance).

### 3.2 CPER 2021-2027 – volet recherche

M. SIMONEAU rappelle les priorités du CPER 2021-2027, ainsi que le calendrier et la procédure de dépôt des fiches-projets (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU rappelle que l'Etat a souhaité que les projets déposés soient également soutenus par les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).

Il précise que les équipements ont été regroupés par plateforme afin de répondre à la demande de la Région des Pays de la Loire.

M. SIMONEAU expose le détail des fiches-projets déposées par l'Université d'Angers, ainsi que celles portées par d'autres établissements pour des équipements concernant l'Université d'Angers (cf. diaporama de séance).

Il indique que l'arbitrage de la Région des Pays de la Loire est attendu prochainement et que le calendrier prévoyant une mise en œuvre au début de l'année 2021 reste incertain dans le contexte sanitaire actuel.

M. CANEVET demande si des équipements de microscopie électronique sont prévus dans le CPER 2021-2027.

M. SIMONEAU répond que des équipements de microscopie sont prévus dans les fiches-projets IMAXHEALTH ainsi que IMAXVEG. La plateforme ScIAM dispose en outre d'un microscope à balayage en fonction.

Mme LONG demande si d'autres équipements que ceux prévus dans les fiches-projets pourront être financés par le CPER 2021-2027.

M. SIMONEAU répond que les équipements prévus dans les fiches-projets ne seront pas modifiés après le conventionnement mais que des ajustements sont toujours possibles, notamment afin de tenir compte de l'évolution des technologies.

M. ROBLÉDO précise que l'hypothèse d'une mise en œuvre du CPER 2021-2027 au début de l'année 2022 n'est pas à exclure, compte-tenu du contexte sanitaire.

Mme MATHIEU demande si le calendrier des AAP internes de l'Université d'Angers sera également décalé.

Mme ROUEZ répond que le calendrier de l'AAP Colloques 2021 n'est pas modifié à ce jour. Toutefois, la mise en œuvre des colloques et des mobilités sélectionnés en 2020 est fortement perturbée.

M. ROBLÉDO ajoute que le calendrier 2021 n'est pas modifié à ce jour mais sera reprecisé en septembre, au vu des informations sur l'évolution de l'épidémie.

#### **4. Affaires générales et statutaires**

##### **4.1 Résultats des élections au Comité d'Éthique de la Recherche**

M. SIMONEAU rappelle le rôle du Comité d'éthique de la recherche (CER), ainsi que le contexte de sa mise en place en 2018 (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU précise que la constitution d'un CER n'est pas systématique dans tous les établissements universitaires et que le CER de l'Université d'Angers étudie prioritairement les projets de recherche dont la gestion financière est assurée par l'établissement.

M. SIMONEAU rappelle l'existence d'un outil en ligne sur le site de l'Université d'Angers permettant aux porteurs de projets de savoir si leur projet relève du champ d'intervention du CER.

M. SIMONEAU expose la composition du CER de l'Université d'Angers (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU informe la Commission de la Recherche de l'élection au Comité d'Éthique de la Recherche de Mme VINAY (BePsyLab, psychologie), Mme BONNIN (MINT, santé) et M. ROY (MITOVASC, santé) en qualité de représentants des enseignants-chercheurs, ainsi que de Mme ELBICHR en qualité de représentante titulaire des doctorants, avec Mme GOT comme suppléante.

M. ROBLÉDO annonce le détail des résultats de l'élection des représentants des enseignants-chercheurs au CER :

- Aubeline VINAY, 18 votes,
- Marie BONNIN, 17 votes,
- Pierre-Marie ROY, 18 votes,
- Jean-Christophe GIMEL, 8 votes,
- Bruno LAPIED, 8 votes,
- Antoine BEGUIN, 8 votes,
- Anthony TAILLEFAIT, 8 votes,
- Marianne LEBFEVRE, 8 votes,

- François HINDRÉ, 6 votes,
- Thérèse AZAR, 4 votes
- Ivan DUFEU, 2 votes,
- 2 votes blancs

M. ROBLÉDO annonce le détail des résultats de l'élection des représentants des doctorants au CER :

- Meryem ELBICHR (titulaire) et Anaïs GOT (suppléante), 8 votes,
- Valérie MOLINERO, 6 votes,
- Cathy DISSLER, 5 votes,
- Nicolas ROLLEY, 3 votes,
- Agathe MARIE (titulaire) Ida FARTSI (suppléante), 2 votes,
- Identité non renseignée, 2 votes,
- Jihene MATMATI, 1 vote,
- Cyrielle ROLLEY, 1 vote,
- Jean-Baptiste DOMERGUE, 1 vote,
- Aboubakari NAMBIEMA, 0 vote,
- 8 votes blancs

#### 4.2 Désignation des représentants.es des SFR et pôles au Comité d'éthique de la Recherche par le Bureau de la Commission de la Recherche

M. SIMONEAU informe la Commission de la Recherche de la désignation par le Bureau au CER de M. LARDEUX (LERIA, informatique) ainsi que de M. ALLAIN (LPPL, psychologie). Il précise qu'un troisième membre doit encore être désigné par le Bureau. La Commission de la Recherche sera informée de cette désignation lors de la séance du 25 mai 2020.

M. SIMONEAU indique que le CER se réunira à la fin du mois de mai 2020.

Mme CAMUS demande si le plan de gestion des données d'une enquête doit être soumis au CER.

M. SIMONEAU répond que le porteur du projet de recherche doit préalablement prendre contact avec le délégué à la protection des données personnelles de l'Université d'Angers, à savoir M. AUZANNE.

M. SIMONEAU indique que le CER peut ensuite être saisi pour avis si le projet de recherche relève de son champ d'intervention. La saisine est réalisée à l'aide des formulaires disponibles sur le site de l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ précise que la DRIED dispose également d'un outil permettant d'établir le plan de gestion des données demandé par l'ANR et invite Mme CAMUS à prendre contact avec Mme CAUCHY au besoin.

M. SIMONEAU précise que les pôles LLSHS et Santé sont les plus concernés par des demandes d'avis du CER.

#### 4.3 Changement de direction de l'école doctorale Bretagne Loire EDGE

M. SIMONEAU indique que M. MALIN, professeur d'économie à l'Université Rennes I et rattaché au Centre de Recherche en Economie et Management (CREM), est candidat à la direction de l'école doctorale Bretagne Loire EDGE.

Mme ROUEZ précise que les changements de direction des écoles doctorales Bretagne Loire doivent être approuvés par l'ensemble des établissements co-accrédités.

M. ROBLÉDO soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche la proposition de direction de l'école doctorale Bretagne Loire EDGE.

Le changement de direction de l'école doctorale Bretagne Loire EDGE est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 3 abstentions (deux membres connectés n'ont pas voté, un membre s'est déconnecté en cours de séance).

#### 4.4 Avis sur l'autorisation exceptionnelle de dispense HDR pour l'encadrement de thèses au sein du laboratoire TEMOS

M. DENÉCHÈRE explique que cette demande fait suite au décès de M. MATZ, professeur des universités rattaché à l'unité mixte de recherche TEMOS, qui encadrait de nombreuses thèses dont quatre étaient en cours lors de son décès.

M. DENÉCHÈRE indique que trois autres enseignants-chercheurs dans l'unité de recherche sont médiévistes. L'un est professeur des universités dans une spécialité différente de celle de M. MATZ et les deux autres sont maîtres de conférences. Leurs champs de recherches correspondent aux mêmes périodes et thématiques que celles de M. MATZ.

M. DENÉCHÈRE explique qu'une thèse doit être soutenue en décembre 2020. M. MATZ a pu en assurer toute la relecture. M. DENÉCHÈRE indique que M. DESWARTE accepterait de poursuivre sa direction jusqu'à la soutenance.

M. DENÉCHÈRE explique qu'une autre thèse doit également être soutenue en décembre 2020. M. MATZ a été en mesure d'assurer une grande partie de la relecture. M. DENÉCHÈRE indique que Mme MATHIEU, co-encadrante de cette thèse, pourrait poursuivre la direction sur le fondement de l'article 16 du décret du 25 novembre 2016.

M. DENÉCHÈRE explique ensuite qu'une autre thèse doit être soutenue en juin 2021 et fera l'objet d'une demande de prolongation. Il indique que Mme AVIGNON a assuré une très grande partie de son suivi scientifique, en qualité de co-encadrante avec M. MATZ.

M. DENÉCHÈRE explique enfin qu'une thèse engagée en 2019 est également suivie scientifiquement par Mme AVIGNON qui est spécialiste du sujet, en qualité de co-encadrante avec M. MATZ.

M. DENÉCHÈRE propose que Mme AVIGNON assure la poursuite de la direction de ces deux dernières thèses sur le fondement de l'article 16 du décret du 25 novembre 2016, qui permet l'encadrement de thèse malgré l'absence d'une habilitation à diriger des recherches (HDR).

M. DENÉCHÈRE ajoute que Mme MATHIEU et Mme AVIGNON préparent leur HDR et que leur confier la poursuite des directions de thèses de M. MATZ permettrait de répartir la charge de travail au sein de l'unité de recherche tout en respectant les spécialités scientifiques de chacun.

M. DENÉCHÈRE suggère que l'avis favorable de la Commission de la Recherche soit conditionné au suivi par Mme MATHIEU et Mme AVIGNON de la prochaine formation des HDRiales.

M. DENÉCHÈRE précise également que M. MARCILLOUX, directeur de l'école doctorale Société Temps Territoires (STT), le Comité de Suivi Individuel des thèses (CSI) et lui-même accompagneront Mme MATHIEU et Mme AVIGNON.

M. GRATTON demande si un avis du Conseil National des Universités (CNU) doit être demandé.

M. DENÉCHÈRE répond que c'est le Président de l'Université d'Angers qui valide les inscriptions en thèses.

M. SIMONEAU ajoute que l'avis favorable de l'école doctorale STT a été recueilli préalablement à la demande d'avis de la Commission de la Recherche et qu'il s'agit d'un cas exceptionnel nécessitant une prise de décision rapide.

M. SÉJOURNÉ demande quelle sera la situation pour les thèses qui débutent.

M. DENÉCHÈRE répond que les prochaines inscriptions en thèse seront effectuées sous la direction des professeurs des universités de l'unité de recherche TEMOS, avec le co-encadrement de maîtres de conférences.

M. DENÉCHÈRE précise que le recrutement d'un professeur des universités spécialisé en histoire médiévale est envisagé en 2021. La personne recrutée pourra également être associée au suivi de ces thèses.

M. SIMONEAU considère qu'assortir l'avis favorable de la Commission de la Recherche de la demande que Mme MATHIEU et Mme AVIGNON suivent les formations HDRiales serait une garantie.

M. ROBLÉDO soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche la demande d'avis sur l'autorisation exceptionnelle de dispense HDR pour l'encadrement de thèses au sein du laboratoire TEMOS, avec proposition que Mme MATHIEU et Mme AVIGNON suivent le parcours de formation des HDRiales.

L'avis pour autorisation exceptionnelle de dispense d'HDR pour l'encadrement de thèses au sein de l'unité de recherche TEMOS est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

## **5. Vie des laboratoires**

### **5.1 Chiffres clés de la recherche partenariale en 2019**

Mme ROUEZ présente les résultats de l'activité partenariale de la recherche à l'Université d'Angers en 2019 (cf. diaporama de séance).

Elle indique que les données présentées portent sur la période 2015-2019 et sont un outil d'accompagnement à la recherche évalué par l'HCERES, au même titre que l'accompagnement dans le cadre des AAP.

Mme ROUEZ explique que le montant global obtenu par un projet au titre d'une année est retenu afin de mesurer le succès des unités de recherche dans les AAP auxquels elles soumissionnent.

M. ROY demande si les projets de recherche clinique financés au plan national ou interrégional sont intégrés.

M. SIMONEAU répond que les projets de recherche gérés par le CHU d'Angers ne sont pas comptabilisés, en l'absence de données transmises à ce jour.

Mme ROUEZ précise que les données présentées à la Commission de la Recherche ont été sélectionnées et que des focus plus détaillés par pôles de recherche peuvent être transmis aux SFR qui le solliciteront.

Mme ROUEZ expose la répartition des projets de recherche depuis 2015 par financeurs, ainsi que leurs montants par pôles en 2019 (cf. diaporama de séance).

Elle précise que les partenaires socio-économiques peuvent être des fondations, des agences de l'eau, des associations ainsi que des collectivités publiques autres que la Région Pays de la Loire et Angers Loire Métropole.

Mme ROUEZ expose la répartition du montant total des projets ANR depuis 2015, ainsi que la répartition par pôles en 2019 (cf. diaporama de séance).

Elle indique que les résultats obtenus en 2019 correspondent aux objectifs de l'Université d'Angers.

Elle précise que les projets ANR du pôle végétal intègrent ceux gérés par l'INRA pour lesquels l'Université d'Angers est en délégation globale de gestion. Les projets du pôle santé intègrent ceux des LABEX qui sont en gestion ANR.

Mme ROUEZ expose les projets retenus dans le cadre des AAP de la Région des Pays de la Loire et des programmes RFI (cf. diaporama de séance).

Elle rappelle que les RFI se terminent et qu'ils représentaient une part importante du financement régional des projets de recherche.

Elle indique que des discussions sont en cours avec la Région des Pays de la Loire dans le cadre du nouveau SESRI pour compenser l'interruption des financements RFI.

Mme ROUEZ expose les projets bénéficiant d'autres sources de financement (cf. diaporama de séance).

Elle indique que ces autres sources de financement sont en forte croissance depuis 2015 grâce à la stratégie de diversification des unités de recherche de l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ indique que ces autres financements sont fréquents pour les projets de recherche en santé et dans le secteur des SHS.

Elle précise que le montant de 3 000 000 € obtenu en 2019 au titre des autres financements correspond à l'objectif de l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ indique que le montant moyen de ces autres financements est de 41 000 € et détaille les différents financements obtenus (cf. diaporama de séance).

Mme ROUEZ expose ensuite les financements obtenus dans le cadre du programme-cadre de recherche Horizon 2020 (H2020) (cf. diaporama de séance).

Elle précise que plusieurs projets de recherche ont été acceptés en phase II de l'AAP H2020 pour cette année et devraient obtenir des financements en 2020-2021.

Mme ROUEZ expose les activités de prestation des plateformes de recherche de l'Université d'Angers (cf. diaporama de séance).

Mme ROUEZ expose les programmes de maturation, financés par la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT) (cf. diaporama de séance).

Elle indique qu'Angers Loire Métropole (ALM) et Angers Technopole proposent également un AAP Maturation de Projets Innovants en Anjou (MPIA), une source de financement importante pour des projets, notamment en SHS.

Mme ROUEZ expose les financements obtenus dans le cadre des Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE) (cf. diaporama de séance).

Elle indique que le nombre de contrats obtenus correspond aux objectifs de l'Université d'Angers et considère comme très satisfaisant les financements CIFRE obtenus par les recherches en SHS.

Elle invite les porteurs de projets à rechercher un conventionnement d'un montant en adéquation avec les coûts environnés pour l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ expose les collaborations de recherche avec les partenaires industriels qui sont gérées par la SATT et d'autres opérateurs de valorisation (cf. diaporama de séance).

Elle indique que ces collaborations n'atteignent pas l'objectif d'un financement annuel à hauteur de 400 000 € et restent en deça du nombre et du montant moyen par contrat souhaité par l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO considère qu'une information consolidée sur les projets de recherche clinique gérés par le CHU d'Angers et impliquant des personnels de l'Université d'Angers serait souhaitable.

Mme CAMUS demande si le questionnaire concernant les problématiques liées à la reprise des activités dans les unités de recherche est toujours disponible.

Mme ROUEZ répond que le sondage est toujours en cours et que les informations transmises seront examinées lors des réunions prévues dans les pôles en semaine 19.

Mme ROUEZ indique aux porteurs des projets de recherche que la prolongation des échéances des contrats en cours a été sollicitée par la Conférence des Présidents d'Université auprès des financeurs nationaux et que les échéances des projets ANR sont reportées de six à douze mois.

Mme CAMUS demande si le financement des contrats d'ingénieurs d'études, de doctorants et de post-doctorants pourra être prolongé.

M. ROBLÉDO répond que le soutien financier du MESRI sera versé dans la dotation globale de l'établissement, mais que son montant n'a pas encore été communiqué.

M. SIMONEAU ajoute que l'Université d'Angers a également présenté à la Région des Pays de la Loire et à ALM des demandes de soutien financier qui sont à l'étude.

Mme CAMUS demande si le soutien portera également sur l'environnement du projet de recherche.

M. SIMONEAU répond que la prolongation de l'utilisation des sommes allouées à l'environnement est également sollicitée dans le cadre des négociations sur le report des crédits des programmes financés.

Il ajoute que les prolongations des contrats de travail seront examinées au cas par cas et qu'une procédure sera transmise aux unités de recherche.

Mme ROUEZ indique que la prolongation des conventions de financement a été pour la plupart accordée, mais sans octroi de financement supplémentaire.

Elle confirme que les dépenses concernant les contrats de travail et les équipements des projets de recherche seront examinées pour chaque convention prolongée.

M. ROBLÉDO précise que la prolongation des contrats doctoraux dépendra du montant des allocations doctorales qui sera versé par le MESRI et sera soumise à critères.

M. SIMONEAU invite les unités de recherche à recenser les contrats de travail devant prioritairement faire l'objet d'une prolongation.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Le Président  
de l'Université d'Angers  
*Christian ROBLÉDO*

***Signé***

#### **4. ANNEXE : diaporama de la séance du 30 avril 2020**